

PRÉFET DU NORD

Direction Départementale des territoires et
de la mer de Nord

Lille, le 03 septembre 2018

Service études, planification
et analyses territoriales

Réf : SEPAT/CDPENAF

Courriel : ddtm-cdpenaf-secretariat@nord.gouv.fr

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PRESERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

La commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) s'est réunie le 23 août 2018 sous la présidence de M. Thibault VANDENBESSELAER, chef du service études, planification et analyses territoriales, représentant le préfet du Nord empêché.

Membres présents :

- M. Simon AMMEUX, titulaire, représentant les jeunes agriculteurs du Nord-Pas-de-Calais ;
- M. Carlos DESCAMPS, titulaire, représentant la coordination rurale du Nord ;
- M. Paul JOURDEL, suppléant, représentant le syndicat des propriétaires forestiers privés du Nord ;
- M. Jean-Michel LEPAGE, suppléant, représentant la confédération paysanne du Nord (en visio conférence depuis la délégation territoriale de l'avesnois) ;
- M. Christian LEY, titulaire, représentant l'association des maires du Nord, maire de Socx ;
- M. Philippe LOYEZ, titulaire, représentant l'association des maires du Nord, maire de Noyelles-sur-Escaut ;
- M. Jocelyn OGER, suppléant, représentant la DDTM, adjoint au chef du service de l'agriculture durable et de l'économie de l'exploitation agricole ;
- M. Alain RICHARD, suppléant, représentant la fédération des chasseurs du Nord (en visio conférence depuis la délégation territoriale de l'avesnois) ;
- M. Hubert VANDERBEKEN, suppléant, représentant la chambre d'agriculture pour le département du Nord.

Membres invités présents :

- Mme Anne-Catherine VANDERCRUYSSSEN, suppléante, représentant la SAFER Hauts-de-France.

Représentants de la DDTM 59 :

- M. Thibault VANDENBESSELAER, DDTM/SEPAT, chef de service ;
- Mme Cécile FAUCONNIER, DDTM/SEPAT, chargée de l'animation des politiques foncières et rurales ;
- M. Nicolas BOULET, DDTM/SEPAT, adjoint au chef d'unité planification, chargé d'études planification ;
- Mme Sophie GUYOMARCH, DDTM/SEPAT, chargée d'études planification.

Membres absents excusés :

- M. Nicolas BURIEZ, suppléant, représentant la fédération régionale des Hauts-de-France des associations de protection de la nature et de l'environnement, Nord-Nature-Environnement ;
- M. Guislain CAMBIER, suppléant, représentant un établissement public, désigné par l'association des maires du Nord, président de la communauté de communes du pays de Mormal, maire de Potelle ;
- M. Paul CHRISTOPHE, suppléant, représentant le conseil départemental du Nord ;
- M. Bernard COLLIN, titulaire, représentant le syndicat des propriétaires forestiers privés du Nord ;
- M. Bernard COUELLE, suppléant, représentant la confédération paysanne du Nord ;
- M. Bernard DELABY, suppléant, représentant la métropole européenne de Lille ;
- Mme Christine DELEFORTRIE, suppléante, représentant la chambre d'agriculture de région ;
- Me Alexandre DESWARTE, suppléant, représentant la chambre des notaires du Nord ;
- M. Joël DESWARTE, titulaire, représentant la fédération des chasseurs du Nord ;
- Mme Isabelle DORESSE, suppléante, représentant la DDTM, cheffe du service eau et environnement ;
- M. Jérôme DUFERNEZ, suppléant, représentant les jeunes agriculteurs du Nord-Pas-de-Calais ;
- M. Christian DUQUESNE, suppléant, représentant la FDSEA du Nord ;
- M. Ghislain MASCAUX, suppléant, représentant de la chambre d'agriculture de la région Hauts-de-France ;
- M. Vincent MERCIER, suppléant, représentant le conservatoire d'espaces naturels du Nord-Pas-de-Calais ;
- M. Jean-Luc PERAT, titulaire, représentant un établissement public, désigné par l'association des maires du Nord, président de la communauté de commune Sud-Avesnois, maire d'Anor ;
- M. Dimitri TABARY, titulaire, représentant la fédération régionale des CIVAM ;
- M. Alain VAILLANT, suppléant, représentant la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement des Hauts-de-France ;
- M. Patrick VALOIS, suppléant, représentant du conseil départemental du Nord ;
- M. Cédric VANAPPELGHEM, suppléant, représentant le conservatoire d'espaces naturels du Nord-Pas-de-Calais ;
- M. François VIOLETTE, suppléant, représentant de la coordination rurale du Nord ;
- Mme Sophie WAUQUIER, suppléante, représentant la fédération régionale des CIVAM.

Membres invités excusés :

- M. Damien CARLIER, titulaire, représentant la SAFER Hauts-de-France ;
- M. Eric MARQUETTE, titulaire, représentant l'office national des forêts ;
- Mme Karine TOFFOLO, suppléante, représentant l'office national des forêts.

Membres non excusés :

- M. Bernard CHAUDERLOT, suppléant, représentant l'association interdépartementale des communes forestières du Nord et de l'Aisne ;
- M. Christophe LEVECQ, suppléant, représentant le syndicat des propriétaires privés ruraux du Nord ;
- M. Philippe LEVECQ, titulaire, représentant le syndicat des propriétaires privés ruraux du Nord ;
- M. François LOUVEGNIES, titulaire, représentant l'association interdépartementale des communes forestières du Nord et de l'Aisne ;
- M. Michel ROGER, suppléant, représentant la FDSEA du nord.

Membres invités non excusés :

- Mme Catherine MONNIER, suppléante, représentant l'institut national des appellations d'origine ;
- M. Olivier RUSSEIL, suppléant, représentant l'institut national des appellations d'origine.

Mandat donné :

- M. Nicolas BURIEZ donne son pouvoir à M. Jean-Michel LEPAGE.

Monsieur Thibault VANDENBESSELAER constate la présence de 10 membres votants sur 20. Le quorum est atteint, la commission peut valablement délibérer.

I. Adoption du procès-verbal du jeudi 12 juillet 2018

Le procès verbal de la commission du jeudi 12 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

II. Point sur l'arrêté définissant le seuil de compensation collective agricole

Retour réalisé par Cécile FAUCONNIER.

Lecture est faite aux membres de l'arrêté définissant le seuil des projets soumis à compensation collective agricole à 3ha, validé par le préfet en date du 26/07.

Rappel est fait que si désormais les membres souhaitaient voir appliquer différents seuils selon les productions aux valeurs ajoutées différentes, il est nécessaire d'avoir les remontées argumentées de la profession.

Le président fait ressortir que les avis de la CDPENAF, notamment sur les dossiers soumis en matière de compensation agricole collective, nécessitent d'être étayés afin d'être largement motivés.

III. Examen de projet de révision du PLU d'Aubigny-au-Bac

Présentation réalisée par M.Nicolas BOULET

➤ Le projet :

Diagnostics, consommation foncière et projet d'aménagement :

Le projet présenté par la commune se base sur une hausse démographique de 5 % à horizon 2030, se traduisant par la nécessité de réaliser 81 nouveaux logements.

Afin de répondre à ce besoin, la commune crée, d'une part, deux zones d'urbanisation sur une superficie totale de 4ha de terres agricoles et souhaite, d'autre part, réinvestir une friche industrielle située le long de la RD643. Un phasage a été inscrit au sein des orientations d'aménagement et de programmation afin de ralentir le rythme d'artificialisation des sols.

La commune est également concernée par un phénomène non maîtrisé d'anthropisation des bords de la Sensée, secteur où les enjeux environnementaux sont fortement présents.

STECAL :

Plusieurs STECAL ont été créés au sein de ce projet :

- deux secteurs Nc correspondant aux campings présents sur la commune,
- un secteur NL réservé aux équipements de sport et de loisirs,
- un secteur Nh repérant les habitats permanents situés au bord de la Sensée.

Extensions et annexes :

Le règlement du PLU prévoit l'extension des bâtiments à usage d'habitat en zone A, Nh et NL. Les annexes sont autorisées en zone A et Nh.

➤ Avis :

1) Avis sur le projet global de révision du PLU :

L'avis est **défavorable** par :

3 voix « pour »

5 voix « contre »

2 abstentions

Le président ne prend pas part au vote.

Motivation de l'avis de la commission :

La commission estime que l'impact du projet sur les espaces agricoles est trop important. À cet effet, il est demandé à la collectivité :

- de réduire son ambition démographique afin de minimiser les besoins en logements. La commission relève le peu d'éléments permettant de justifier l'écart entre les tendances démographiques actuellement observées sur la commune et l'ambition démographique retenue dans ce dossier ;
- d'être plus ambitieux en matière de densité afin de permettre la réalisation de « petits logements » ;
- de revoir le phasage des futures opérations d'aménagement afin de faire de la reconquête de la friche industrielle une des priorités communales.

Les membres de la commission demandent des compléments en matière d'impact du projet sur l'environnement. À ce titre, la commission souhaite :

- que les bords de la Sensée soient préservés de toute nouvelle anthropisation ;
- qu'une étude environnementale soit menée sur la friche industrielle afin d'y mesurer précisément l'impact que pourraient avoir les aménagements.

2) Avis sur les STECAL :

➔ Pour le STECAL NL :

L'avis est **favorable** à l'unanimité.
Le président ne prend pas part au vote.

➔ Pour le STECAL Nh :

L'avis est **défavorable** par :
1 voix « pour »
9 voix « contre »
Le président ne prend pas part au vote.

Motivation de l'avis de la commission :

La commission constate la forte anthropisation des bords de la Sensée, espaces pourtant à forts enjeux environnementaux (zones humides, ZNIEFF). La commission souhaite qu'aucune action ne puisse s'inscrire dans la poursuite de ce phénomène et fait le constat de l'inadéquation de l'outil « STECAL » sur de tels espaces.

➔ Pour le STECAL Nc du camping municipal de « la République » :

L'avis est **favorable** par :
8 voix « pour »
1 voix « contre »
1 abstention
Le président ne prend pas part au vote.

Recommandations :

La commission partage le choix retenu par la collectivité pour identifier ce camping sur le plan de zonage. Toutefois, les membres de la commission souhaitent attirer l'attention de la commune sur la nécessaire adéquation des réseaux d'assainissement avec l'extension prévue de ce camping.

➔ Pour le STECAL Nc des campings de « la Roseraie » et de « la Sensée » :

L'avis est **défavorable** par :
2 voix « pour »
8 voix « contre »
Le président ne prend pas part au vote.

Motivation de l'avis de la commission :

Ces campings sont localisés dans leur intégralité en zone humide ou à dominante humide. La commission estime que sur ces parcelles, la préservation des biotopes est primordiale. La commission juge que la création d'un STECAL ne pourra pas participer à l'atteinte de cet objectif.

3) Avis sur les extensions et annexes autorisées pour les bâtiments à usage d'habitation

→ En zone A :

L'avis est **favorable** à l'unanimité.
Le président ne prend pas part au vote.

Réserves :

Les membres de la commission invitent toutefois la collectivité à réécrire les dispositions du règlement de la zone A afin que les règles concernant les extensions soient bien distinctes de celles prévues pour les annexes.

→ En zone NL :

L'avis est **favorable** à l'unanimité.
Le président ne prend pas part au vote.

→ En zone Nh :

L'avis est **défavorable** par :
1 voix « pour »
9 voix « contre »
Le président ne prend pas part au vote.

Motivation de l'avis de la commission :

L'avis de la commission est conforme à celui rendu sur la création du STECAL Nh sur ce secteur de la commune.

IV. Examen du projet de permis de construire déposé par GAEC DE L'HAGUEDORNE à Wemaers-Cappel

Présentation réalisée par Mme Sophie GUYOMARCH

➤ Le projet :

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de poules pondeuses et d'une fumière pour une surface totale de 2792 m². Le bâtiment sera construit sur le siège d'exploitation en continuité des bâtiments existants pour une capacité de 30 000 poules. Le demandeur appartient au GAEC de l'Haguedorne dont l'activité principale est la polyculture (110 ha) et l'élevage (160 bovins).

➤ Avis sur le projet :

L'avis est **favorable** à l'unanimité.
Le président ne prend pas part au vote.

V. Examen du projet de permis de construire déposé par M. Guillaume RAPSAN à Fenain

Présentation réalisée par Mme Sophie GUYOMARCH

➤ Le projet :

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment destiné à l'élevage de chevaux, d'un manège, d'une fumière et d'une habitation en zone A du PLU pour une superficie totale de 1136 m².

➤ Avis sur le projet :

L'avis est **défavorable** par :
9 voix « contre »
1 abstention

Le président ne prend pas part au vote.

Motivation de l'avis de la commission :

Le dossier ne contient pas d'éléments permettant aux membres de la CDPENAF d'apprécier l'activité agricole et de justifier le besoin d'une présence permanente nécessitant la construction d'une habitation en zone A.

VI. Examen du projet de permis de construire déposé par l'EARL LEPRETRE à Prisches

Présentation réalisée par Mme Sophie GUYOMARCH

➤ Le projet :

Le projet consiste en la construction d'un abri ouvert destiné aux bovins sur une surface de 802 m².
Le bâtiment sera implanté en arrière des bâtiments déjà existants et aucune végétation n'est concernée par le projet.

➤ Avis sur le projet :

L'avis est **favorable** à l'unanimité.
Le président ne prend pas part au vote.

VII. Examen du projet de permis de construire déposé par l'EARL DU PONT D'HAZARD à Prisches

Présentation réalisée par Mme Sophie GUYOMARCH

➤ Le projet :

Le projet consiste en l'extension d'un bâtiment d'élevage, d'une fumière et d'une fosse sur une superficie totale de 1155m² afin de moderniser l'exploitation.

➤ Avis sur le projet :

L'avis est **favorable** à l'unanimité
Le président ne prend pas part au vote.

VIII. Examen du projet de permis de construire déposé par la SCEA DU DOGUE à Prisches

Présentation réalisée par Mme Sophie GUYOMARCH

➤ Le projet :

Le projet consiste en l'extension d'un hangar existant, la construction d'un nouvel hangar et l'extension de silos pour une surface totale de 3837 m².

➤ Avis sur le projet :

L'avis est **favorable** par :
8 voix « pour »
2 voix « contre »
Le président ne prend pas part au vote.

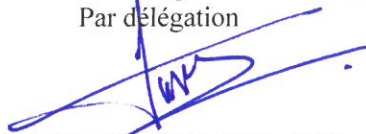
Observations :

Les membres de la CDPENAF souhaitent savoir si le silo une fois recouvert, gardera la même destination.

L'ordre du jour de la CDPENAF est épuisé.

M. VANDENBESSELAER lève la séance. La prochaine commission se tiendra le **jeudi 20 septembre 2018**.

Le Président de la commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
Par délégation

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Thibault Vandenselsaer', written over the text 'Par délégation'.

Thibault VANDENBESSELAER

Handwritten scribbles or faint markings in the upper left quadrant.

Faint handwritten marks or characters in the top right corner.